PRÉFET
DE LA LOIRE-
ATLANTIQUE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de la coordination des politiques publiques
et de l'appui territorial

Le directeur
Réf :

Nantes, le 17 SEP. 2020

Information sur l'existence d'un avis tacite de l'autorité environnementale

Pétitionnaire : GALLIANCE

Nature du projet : abattoir de volailles à Ancenis Saint Géréon

La date butoir de l'émission de l'avis de l'autorité environnementale sur le dossier déposé par la société GALLIANCE était fixée au 7 septembre 2020.

L'autorité environnementale n'a pas émis d'observation dans le délai imparti. Par conséquent, en application de l'article R.122-7 du code de l'environnement, son avis est réputé tacite sans observation.

La présente information fera l'objet :
- d'une notification au pétitionnaire,
- d'une consignation au dossier soumis à l'enquête publique,
- d'une publication sur le site internet de la préfecture.

Le PRÉFET,
Pour le Préfet et par délégation,
le chef de bureau des procédures
environnementales et foncières

Marie-Anne RONCIERE

N.B. : Cet avis ne préjuge pas de la décision finale qui interviendra au terme de l'instruction, après recueil et analyse de l'ensemble des avis prévus par les textes.

Tél : 00 00 00 00
Mél : prénom.nom@xxx.fr
Adresse, code postal, ville